

**Arrêté n° PREF-SIDPC-2022-082-0002**  
**fixant la liste des établissements recevant  
du public (ERP) du département de l'Aube**

LE PREFET DE L'AUBE,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu le décret n° 95 260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA),

Vu le décret du 15 janvier 2020 portant nomination du Préfet de l'Aube, Monsieur Stéphane ROUVÉ ;

Vu l'arrêté du ministère de l'intérieur n° U14636600232859 du 3 mars 2021 portant nomination de Madame Anne GABRELLE en qualité de directrice des services du cabinet de la Préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCICP2022010-0004 du 10 janvier 2022 portant délégation de signature à Madame Anne GABRELLE, directrice des services du cabinet de la Préfecture de l'Aube ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-SIDPC-2022026-0001 du 26 janvier 2022 relatif à la composition de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

Vu l'avis de la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité en date du 9 mars 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1** – La liste des établissements recevant du public du département de l'Aube est arrêtée pour l'année 2022 conformément au tableau annexé au présent arrêté.

**Article 2 - Cette liste est consultable :**

- à la Direction départementale du service d'incendie et de secours – 21, rue Etienne Pédron à Troyes
- à la Préfecture de l'Aube – service interministériel de défense et de protection civiles, aux heures d'ouverture au public.

Elle est également consultable sur le site internet de la préfecture de l'Aube : [www.aube.gouv.fr](http://www.aube.gouv.fr)

**Article 3 –** Le colonel, directeur départemental du service d'incendie et de secours et la cheffe du service interministériel de défense et de protection civiles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

TROYES, le 23 MARS 2022

Pour le Préfet, et par délégation  
La directrice des services du cabinet,



Anne GABRELLE